

## ENQUETE PUBLIQUE

EN CONFORMITE DU DECRET RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE  
ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT WALLON LE 06/02/2014, SECTION  
5 DU TITRE 3, ARTICLE 24 (M.B. 04/03/2014)

Concerne la demande de *Madame Marine LEJEUNE* ;

Visant la *modification (excédent de voirie) du chemin n° 3 (rue des Roches) de l'ancienne Commune de Soy, à hauteur de la propriété cadastrée ou l'ayant été, Erezée – 4<sup>e</sup> Division – Soy – section D – n° 114L, et ce, en vue de pouvoir en faire l'acquisition ;*

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 - EREZEE, à partir du **17 avril 2024**.

Date d'affichage de la demande	12 avril 2024
Date d'ouverture de l'enquête	<b>17 avril 2024</b>
<b>Clôture de l'enquête</b>	Lieu : Administration communale rue des Combattants, 15 6997 EREZEE Date : <b>17 mai 2024 à 11 heures</b>
Les observations écrites peuvent être adressées à :	Administration communale d'EREZEE rue des Combattants, 15 6997 EREZEE

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable ainsi que le lundi jusqu'à 19.00 heures ou le samedi matin, **uniquement sur rendez-vous** auprès du service urbanisme : [aline.pierard@erezee.be](mailto:aline.pierard@erezee.be) ou au 086/320.928.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Cependant, les envois par courrier doivent être datés et signés sous peine d'être irrecevables et les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de l'agent délégué à cet effet au service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 Erezée – 086/320.928 – [aline.pierard@erezee.be](mailto:aline.pierard@erezee.be).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.

A Erezée, le 12 avril 2024.



Le Bourgmestre,  
(s)M. JACQUET.